



Congés payés refusé puis perdu

Par Deldan

Bonjours à tous,

Je suis actuellement dans une entreprise de sécurité privée, j'ai envoyé une demande de congé pour la semaine de Noël dernier et cela a été refusé pour cause de besoin de personnel (je n'ai rien dit, ça peut arriver). Il y a quelques jours je pose pour le mois d'avril et c'est de nouveau refusé pour la même raison. Ma dernière demande est pour le mois de mai et c'est encore un refus pour la même raison.

Ma question est donc est-ce que mes jours de congés sont perdus (sachant que l'entreprise n'a pas pour habitude de payer ou reporter)?

Petite question subsidiaire, ai-je un recours possible si l'entreprise n'est pas coopérative ?

Par AGeorges

Normalement, vous refuser des congés trois fois de suite parait abusif. Cependant, avec la preuve que c'est votre employeur qui a refusé, il sera obligé de vous payer les congés que vous n'avez pas pu prendre. Normalement, le règlement intervient au moment de la bascule annuelle, en mai, à valider.

Il n'y a que si vous ne les prenez pas de vous même que des congés sont perdus, pas si on vous les refuse.

Renseignez-vous sur votre convention collective ...